

Oyonnax, le 7 mai 2021

RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Réf. : 2021/MP/FG/SD

Votre interlocuteur :

Franck GILARD - Responsable du service des Sports
04 74 77 00 06 – franck.gilard@oyonnax.fr
Objet : Accord-cadre pour la fourniture de matériel de sport
Lot n°1 : matériel de sport

LSR EQUIPEMENT

5 allée des Erables

94000 CRETEIL

A l'attention de Mme Laetitia GAUTHIER

Chère Madame,

Pour faire suite à votre demande d'informations relative à l'attribution du marché cité en objet, je vous prie de bien vouloir prendre note des éléments de réponse suivants :

Comme indiqué dans mon précédent courrier, le candidat retenu pour ce marché est l'entreprise CASAL SPORT (67 – MOLSHEIM), pour un montant estimatif de 9 222.32 € HT.

Trois offres ont été déposées en réponse à ce marché ; vous trouverez en annexe l'analyse des offres indiquant les points forts/faibles de votre offre.

Votre offre a été classée en 3^{ème} position avec les notes suivantes :

	Note critère prix / 5 (coef. 35 %)	Note valeur technique / 5 (coef. 50 %)	Note délai de livraison / 5 (coef. 15 %)	Note totale	Classement
CASAL SPORT	5.00	4.50	4.00	4.60	1
LSR EQUIPEMENT	4.12	2.50	3.00	3.14	3

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement



Le Maire,

Michel PERRAUD
Conseiller départemental

NB : Je vous informe que cette décision est susceptible de faire l'objet des recours suivants auprès du tribunal administratif de Lyon :

- Référé précontractuel jusqu'à la signature du marché ou de l'accord cadre (Articles L551-1 et suivants et R551-1 et suivants du Code de justice administrative);
- Référé contractuel au plus tard le trente et unième jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat (L551-13 du Code de justice administrative) ou en l'absence de la publication d'avis dans un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Sauf si le demandeur a fait usage du recours prévu à l'article L551-1, si la personne publique a respecté la suspension prévue à l'article L551-4 et s'est conformée à la décision rendue sur ce recours);
- Recours en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses exercé par les tiers au contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution (CE Ass., 4 avril 2014, " Département de Tarn-et-Garonne ", n° 358994).

Mairie d'OYONNAX
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 77 00 06

Services Techniques
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 81 27 27

Services Culturels
Centre culturel Aragon
88 cours de Verdun
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 81 96 80

Service des Sports
126 rue Anatole France
B.P. 817
01108 OYONNAX CEDEX
Tél : 04 74 77 00 06

Marché:	MATERIEL DE SPORT
Lieu:	Oyonnax
Procédure:	MAPA
Montant estimatif HT	
Date limite de remise:	22/03/2021

Critère 1:	Prix
Coefficient 1:	35
Critère 2:	Val. Tech.
Coefficient 2:	50
Critère 3	Délai livraison
Coefficient 3	15

Lot 1 Matériel de sport

Candidat	Offre HT	Prix Note	Val. Tech. Coef	Délai livraison Note	Coef	Note	Classement
CASAL SPORT	9 222,32 €	5,00	50	4,00	15	4,60	1
LSR EQUIPEMENT	11 179,38 €	4,12	50	3,00	15	3,14	3

	CASAL SPORT	LSR EQUIPEMENT
	Commentaires	Commentaires
Qualité et variété des produits proposés, jugée d'après le catalogue du fournisseur	50000 références, catalogues spécialisés, certification QUALISPORT	10000 références, A ce jour pas de site internet, pas de visibilité sur d'autres produits
services associés (reprises, livraison, etc...)	délais échange dans les 10 jours, produits garantis de 2 à 10 ans	pas de document sur la validité de la garantie des produits, reprise 8 jours à la date de livraison
	4	3
Total	4,5	2,5

	CASAL SPORT	LSR EQUIPEMENT
	Commentaires	Commentaires
Délai de livraison	de 24 à 72 h	4 5 jours
		3



Mairie d'Oyonnax
126 rue Anatole France
BP 817
01108 OYONNAX CEDEX

A l'attention de M. Franck GILARD

A Créteil, le 04 mai 2021

AR 1A 167 9003527 6

Réf : 2021/MP/FG/SD

OBJET : Demande d'information complémentaire sur l'attribution du marché :
Accord cadre pour la fourniture de matériel de sport – lot 1 : matériel de sport

Monsieur,

Suite à votre courrier reçu le 30 avril 2021, nous apprenons avec regret notre rejet concernant le marché référencé ci-dessus.

Comme vous le savez certainement l'information des candidats évincés constitue une obligation de publicité et de mise en concurrence dont la violation est susceptible d'être sanctionnée par le juge des référés précontractuel et contractuel. (CE, 21 janvier 2004, *Société Aquitaine Démolition*, n° 253509.)

C'est pourquoi dans un souci d'amélioration perpétuel et afin de mieux pouvoir répondre à vos futures exigences, nous souhaiterions avoir des informations concernant les points suivant :

- Combien d'offres avez-vous reçu ?
- Quelles sont les points positifs de notre dossier ?
- Quelles sont les points négatifs de notre dossier ?
- Quelles sont les points qui vous ont séduit dans leur dossier ?
- Quel est le montant de l'offre la plus basse ?

En vous remerciant par avance pour l'intérêt que vous porterez à notre requête et en vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LSR EQUIPEMENT
Laetitia GAUTHIER
Assistante commerciale

